



Mairie de Bassac

DEMANDE DE DESTRUCTION DE NID DE FRELONS ASIATIQUES

Ce formulaire et à adresser à la commune de BASSAC. Vous pouvez effectuer votre signalement :

- Par e-mail à l'adresse : contact@mairie-bassac.fr
- Par courrier à : Mairie 10 espace Marcihacy 16120 BASSAC
- En contactant nos services au 05/45/81/94/72

Une participation de 30 € (chèque à l'ordre du Trésor Public) vous est demandée, le reste est pris en charge par la commune.

Les conditions à remplir pour bénéficier de cette aide sont les suivantes :

- Vous devez vous assurer qu'il s'agit bien d'un nid actif de frelons asiatiques.
- Le nid doit être localisé sur une parcelle privée dont vous êtes propriétaire et il doit être accessible.
- Votre demande doit être comprise entre le 15 juin et le 15 octobre.

RENSEIGNEMENTS A DONNER :

Vos coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Description du nid :

Précision du lieu et support :
.....

Hauteur du nid : entre 0 et 5 m entre 5 et 10 m entre 10 et 15 m plus de 15 m

Distance du nid des habitations : 0 à 50 m 50 à 100 m plus de 100 m

Diamètre du nid : 10 cm 20 cm 30 cm 40 cm 50 cm plus 50 cm

Commentaires :

Date et signature